



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

Une fratrie ou deux fratries ?

La migration des frères et la migration des
sœurs en France au XIX^e siècle

Paul-André ROSENTAL

*Brothers and sisters
apart?*

*The effect of
sibling composition
on XIXth century
France migration*

Summary – The nature of French 19th century official sources makes it particularly difficult to trace migratory trajectories. This paper uses a sample of descending genealogies from 1800 to 1914 to reexamine the classical question concerning the relation between birth rank and geographic mobility. A first set of results confirms the findings of work in historical anthropology. Individuals coming from regions subject to inheritance laws based on a principle of free choice had markedly different trajectories than those setting out from areas subject to a regime of equidistribution. In the first so-called « liberal » areas, the eldest child and the younger children follow very different paths. First-borns were often more sedentary, and the later born were much more prone to undertake long distance migrations. Under the egalitarian system of partition, birth order was not associated with different migratory patterns. It is likely that « liberal » regions managed to maintain a system of transmission which favored the first-born despite the introduction in 1804 of a law forbidding such practices. While the practice eventually subsided, it nevertheless persisted into the late 19th century. The study of geographic mobility thus confirms the claims that, despite the introduction of the Code Civil, the ancient law, inherited from the Ancien Régime, continued to exercise significant anthropological effects throughout the century.

The study of genealogical data also allows for an exploration of the interaction of this phenomenon with other less studied mechanisms. The distribution of sexes amongst siblings played a particularly important role in determining migratory patterns. On the one hand the degree of mobility varied considerably depending on whether an individual belonged to an all male set of siblings, an entirely female set, or a mixed sibling family. This effect was particularly marked for women: the propensity to migrate was much lower for women in a family of only female children than for those who had at least one brother, while the effect of sex composition on male movement was much less marked. On the other hand, whereas the eldest male child exhibited the same patterns as the eldest in general, the same was not the case for female children: the eldest female child was much more likely to migrate than her younger sisters.

These results raise a number of more general points concerning migration as a phenomenon. They suggest that an explanation of migration patterns can not be confined to the study of either macro-level regularities or of individual level attributes. Instead the researcher must take into account an intermediary level, that of inter-individual configurations which constitute the migrant's reference group at the moment of her or his departure.

Key-words:

*migration, family,
siblings, gender*

*Une fratrie ou deux
fratries?*

*La migration des frères
et la migration des
sœurs en France au
XIX^e siècle*

Résumé – Utilisant un échantillon de généalogies descendantes de 1800 à 1914, on peut tenter de soulever une question ancienne: y a-t-il une relation entre le rang de naissance et la mobilité géographique? La réponse est positive pour les régions qui, avant la Révolution, pratiquaient un partage inégal des biens successoraux, et négative pour les autres. Ainsi, malgré l'introduction du Code civil, le droit ancien, hérité de l'Ancien Régime, a continué à exercer des effets anthropologiques massifs. Mais d'autres effets moins souvent identifiés apparaissent, notamment liés à la différenciation des sexes au sein de la fratrie. L'étude mène ainsi à une réflexion plus générale sur les migrations. Leur explication ne réside ni dans la seule constatation de régularités macroscopiques, ni (et encore moins) dans les attributs individuels des migrants. Elle requiert de prendre en compte une échelle intermédiaire, celle des configurations inter-individuelles des candidats au départ.

Mots-clés:

*migrations, familles,
fratries, rapports de sexe*

* *Laboratoire de Démographie historique, EHESS, 54, boulevard Raspail, 75006 Paris*

CETTE étude vise à examiner les liens existant, dans la France du XIX^e siècle, entre la position des individus dans la fratrie et leur mobilité géographique⁽¹⁾. Sa vocation est avant tout exploratoire. Très circonscrite. Son ambition n'est nullement de dégager des processus explicatifs, mais simplement de tenter d'établir un bilan du phénomène. L'effet du rang de naissance sur la mobilité est souvent mentionné dans la littérature, mais sa mise en évidence sur un plan quantitatif est malaisée⁽²⁾. Etant donné les limitations des sources nominatives françaises, disposer d'informations sur les membres respectifs d'une fratrie exige des reconstitutions généalogiques intégrales. Or, cette tâche est complexe, surtout – précisément – quand on doit identifier des branches migrantes. En conséquence sans doute, le phénomène est surtout documenté dans les zones connues pour leurs structures familiales contraignantes, et pour le caractère très inégalitaire de leurs coutumes d'héritage : la transmission préférentielle des biens aux aînés favoriserait leur sédentarité, la « dépossession » des cadets conduirait nombre d'entre eux à migrer (on trouvera des discussions de cette hypothèse classique dans Le Roy Ladurie, 1972 ; Claverie, 1981 ; Le Bras et Todd, 1981 ; Segalen, 1985 ; Gotman, 1988 ; Goy, 1988 ; Augustins, 1989) Notre objectif est de tenter de proposer une mesure générale du phénomène, en nous servant d'une base de données qui, justement, permet de reconstituer des généalogies descendantes.

Outre cet objectif immédiat, cette analyse se rattache par ailleurs à une préoccupation plus générale, relative à l'explication des migrations. Il est courant de voir le départ des migrants comme la réponse mécanique à des déterminations extérieures (attribuées le plus souvent, mais pas nécessairement, à l'évolution de l'environnement économique). Or un précédent travail, fondé sur le suivi de trajectoires individuelles et généalogiques, nous a amené à proposer un autre type de registre explicatif (Rosental, 1993). En l'appréhendant à une échelle microscopique, on peut établir que la mobilité ne consiste pas en la réaction immédiate à des **stimuli** extérieurs, mais en la concrétisation de véritables **projets**

⁽¹⁾ Je remercie Juliette Hontebeyrie ainsi que les deux *referees* anonymes de ce texte, pour l'aide que m'ont apportée leurs commentaires et critiques. Les données utilisées dans ce travail sont issues d'une enquête collective, l'enquête « 3 000 Familles » : je suis reconnaissant à Jacques Dupâquier et Denis Kessler, qui en sont les responsables, de m'avoir permis d'y accéder. Parmi les coordinateurs et correspondants de l'enquête, j'ai également bénéficié de la générosité et de l'aide de Geneviève Gontier et d'Eliane Fardouet, ainsi que de celles de M^{mes} Bastien et Trichard, de MM. Bouju, Durr, Tracq et Warin : je suis heureux de pouvoir ici très chaleureusement les remercier.

⁽²⁾ Les effets de la position dans la fratrie sur les comportements sont aujourd'hui un terrain d'étude en plein développement, notamment dans la sociologie américaine. On en trouvera une application ambitieuse et stimulante, assortie d'une bibliographie très riche, dans Sulloway (1993).

migratoires, qui s'élaborent dans le long terme et à un échelon microscopique. C'est moins dans une géographie abstraite des ressources matérielles, que dans l'évolution des liens qui unissent le futur migrant à ses proches (le terme de « groupe de référence » serait ici le plus adapté), qu'il convient de rechercher les prémisses du départ. En quelque sorte, l'explication de la migration se transforme si, au lieu de s'en tenir à des statistiques agrégées, concernant des individus isolés, on raisonne à partir d'éléments nominatifs, et en prenant pour unité d'observation des **configurations** inter-personnelles.

C'est ici que réside notre intérêt pour l'étude des correspondances entre les rangs de naissance et les comportements migratoires. En fonction des données dont nous disposons, nous avons, dans le travail mentionné, caractérisé ces logiques à l'échelle de la lignée, en opposant des dynasties **auto-centrées** (dont les membres sont rattachés au même groupe de référence) et des dynasties **exo-centrées** (dont chaque membre a un groupe de référence propre): à ces deux grands types de familles correspondaient des processus migratoires différents. Nous aimerions maintenant effectuer un changement d'échelle et, après avoir travaillé à l'échelle des lignées, prendre cette fois comme unité d'observation les fratries.

CONSTITUTION DE L'ÉCHANTILLON

Les données utilisées pour ce travail sont extraites de l'enquête dite « 3 000 Familles », mise en œuvre au début des années 80 par J. Dupâquier et D. Kessler. Cette recherche vise, d'un point de vue méthodologique, à reconstituer, jusqu'à nos jours, les généalogies patrilinéaires descendantes de 3 000 couples français mariés entre 1803 et 1832. La population, répartie sur tout le territoire national, est définie par un critère patronymique: le nom de famille des membres de l'échantillon commence systématiquement par les lettres « T,R,A », comme « Travers » par exemple (*3 000 Familles*, Dupâquier et Kessler, 1992).

A partir des actes d'Etat civil déposés au Laboratoire de Démographie historique, nous nous sommes efforcé de reconstituer, pour le XIX^e siècle, les généalogies descendantes de 97 lignées⁽³⁾, issues de douze départements: l'Aveyron, le Calvados, la Charente, la Côte-d'Or, les Côtes-d'Armor, la Creuse, la Haute-Garonne, le Nord, le Haut-Rhin, la Sarthe, la Savoie, le Vaucluse. Nos critères de choix ont été les suivants. Nous souhaitions d'abord travailler sur des zones réparties dans plusieurs ré-

⁽³⁾ Précisons que, par convention, nous appellerons indifféremment « famille », « lignée », « dynastie », « groupe de parenté », l'ensemble des descendants, en ligne patrilinéaire, d'un couple initial.

gions de France. Nous étions ensuite désireux de pouvoir comparer des départements dont les flux migratoires sont traditionnellement « visibles » à des mouvements souvent plus négligés : on sait en effet que l'historiographie rejoint parfois ici les représentations spontanées, en accordant plus d'attention à certains mouvements de population qu'à d'autres⁽⁴⁾. Une fois défini ce cadre général s'ajoutait une contrainte plus contingente. L'enquête « 3 000 Familles » suit une logique patronymique. Hormis les actes de mariage, systématiquement collectés, le degré d'exhaustivité des informations rassemblées à ce jour varie selon les noms de famille des « TRA » : nous avons retenu ceux pour lesquels tous les actes de naissance et de décès avaient été saisis au moment où nous avons entamé ce travail, et se prêtaient du même coup à une reconstitution généalogique.

Une première tâche était de délimiter notre échantillon. A cet égard, un certain nombre de contraintes s'ajoutaient à celles que nous avions définies plus haut. D'abord, nous souhaitions nous concentrer sur des dynasties originaires du monde rural. De recherches préalables, nous avions en effet conclu que le contenu des migrations des campagnes vers les villes – qui était l'objet que nous voulions étudier – nécessite de pouvoir appréhender les comportements au lieu d'origine en bénéficiant d'une perspective chronologique et temporelle étendue. Ensuite, afin de pouvoir travailler sur les écarts inter-familiaux, nous souhaitions, dans chacun des départements retenus, prendre autant que possible des lignées originaires de communes identiques ou voisines. Enfin, afin de pouvoir travailler sur l'ensemble du XIX^e siècle, nous désirions retenir des lignées qui ne s'étaient pas prématurément éteintes (nous n'avons gardé que des lignées dont un membre mâle au moins se mariait après 1860). Au total, la gamme des contraintes était telle qu'elle a facilité, en le restreignant, la constitution de l'échantillon final.

Toutes les données rassemblées au fur et à mesure de la reconstitution ont été saisies informatiquement. Dans la plupart des cas⁽⁵⁾, on disposait au minimum, pour chaque membre de l'échantillon, des indications sur ses dates et lieux de naissance, de mariage et de résidence, ainsi que sur son lieu de résidence et sa profession au mariage et au décès. Selon les

⁽⁴⁾ Pitié (1971) en a fait la démonstration il y a plus de vingt ans. Etudiant les pays de Loire et le Poitou, il a recensé dans les manuels d'histoire et de géographie l'« oubli » dont sont victimes les migrations issues de ces régions. On pourrait à l'opposé mettre en évidence la « sur-visibilité » des migrations provenant d'Auvergne, du Limousin ou de Bretagne, ou encore celle des flux Province/Paris par rapport aux flux Province/Province.

⁽⁵⁾ Bien entendu, il arrive toujours que des données soient manquantes, que l'on trouve l'acte de naissance d'une personne sans trouver l'acte de décès correspondant par exemple. Les « lacunes » sont bien sûr plus nombreuses à mesure que l'on s'approche des deux bornes temporelles de l'enquête, qui hachent les cycles de vie en amont et en aval.

cas, ces indications de base ont pu être complétées de manière plus ou moins riche.

Les 97 lignées de notre échantillon représentaient au total un fichier de 4 848 entrées⁽⁶⁾. Afin de pouvoir au besoin utiliser ces indications sous une forme quantitative, nous avons attribué un code généalogique à chacun des membres de l'échantillon, indiquant chaque fois sans ambiguïté sa position dans la dynastie. Pour les exploitations qui vont suivre, nous avons retiré de notre échantillon les enfants morts avant 18 ans, les conjoints, les individus saisis à un deuxième ou à un troisième mariage et, pour un problème d'homogénéité de données, tous les membres de nos lignées alsaciennes. Nous avons également exclu les individus dont le lieu de naissance ou le lieu de décès était inconnu. Enfin, puisque nous étions désireux de mesurer l'effet des différentiels de rang de naissance, nous n'avons pas gardé les fratries composées d'un seul enfant survivant. Nous sommes ainsi parvenus à un fichier final comprenant au total 1 088 individus. C'est lui qui a servi de base à toutes les mesures statistiques qui vont suivre.

L'EFFET DU RANG DE NAISSANCE SUR LA MOBILITÉ

Nos premières exploitations ont consisté, très simplement, à examiner s'il existait un lien entre le rang de naissance des personnes et leur mobilité géographique. Comme indicateur de cette dernière, et en fonction des indications dont nous disposions, nous avons pris la distance parcourue entre la commune de naissance et la commune de décès⁽⁷⁾. Nous voulions regrouper ces distances en quatre quartiles, mais la «sédentarité absolue» (c'est-à-dire, selon notre définition, l'immobilité communale), représentait 433 cas sur 1088, soit beaucoup plus que le quart de l'échantillon. Nous en avons donc fait une classe à part, et réparti les 655 cas restants en trois catégories à peu près égales en effectifs (en distinguant les personnes ayant migré de 0 km à 8,5 km d'une part; de plus de 8,5 km à 20 km d'autre part; et enfin de plus de 20 km).

Concernant la caractérisation des rangs de naissance, nous n'avons pris en compte que les enfants ayant atteint l'âge adulte (rappelons que nous avons exclu de notre fichier toute personne morte avant 18 ans).

⁽⁶⁾ A ce stade de la présentation, le terme d'«entrée» est préférable à celui d'«individu», car une personne donnée pouvait apparaître autant de fois qu'elle se mariait et se remariait.

⁽⁷⁾ Nous avons tenté de montrer ailleurs qu'il peut être plus pertinent d'utiliser une autre définition de la migration, et d'opposer les déplacements internes aux «territoires familiaux» aux déplacements vers des espaces «inconnus» (Rosental, 1993, partie 1). Nous avons ici retenu le critère, plus classique, de la distance physique, afin de pouvoir plus aisément apporter une pièce aux débats ouverts dans la littérature.

Par exemple, pour peu que ses cinq aînés soient morts en bas-âge, nous avons considéré le sixième enfant d'un couple comme l'« aîné » de sa fratrie. Nous avons regroupé les rangs de naissance en deux catégories :

- les aînés (avec, pour chaque fratrie, le premier-né parmi les enfants survivants);
- les cadets (tous les enfants survivants de leur fratrie hormis l'aîné).

Sur cette base, et en rappelant que nous n'avons pas pris en compte les enfants uniques, nous avons examiné la distribution des distances parcourues par les différents membres de la fratrie, obtenant les résultats suivants (tableau 1).

Tableau 1. Distances parcourues selon le rang de naissance

Rangs de naissance	Distances (km)				Fréquence
	0	0-8,5	8,5-20	20 et +	
Aînés	138	63	59	67	327
(%)	42,20	19,27	18,04	20,49	
Cadets	295	120	147	199	761
(%)	38,76	15,77	19,32	26,15	
Fréquence	433	183	206	266	1088
(%)	39,80	16,82	18,93	24,45	

Pour mieux analyser ces résultats, on peut utiliser un premier indicateur simple, à savoir le rapport entre la proportion d'aînés migrant de plus de 20km, et celle des cadets se déplaçant d'autant. La première est de 20,49 %, la seconde de 26,15 %. Ce que l'on pourrait appeler la « surmobilité de longue distance » des cadets est donc de $(26,15/20,49)$, soit 127,6 %. Un second indicateur, construit sur un principe comparable, est le rapport entre la proportion d'aînés sédentaires par rapport à celle des cadets restant sur place. Elle est ici de $(42,20/38,76)$, soit 108,9 %.

Ces deux premiers éléments chiffrés vont dans le même sens, les aînés étant davantage sédentaires, et effectuant moins de déplacements lointains. Ils suggèrent donc l'existence d'un effet global du rang de naissance sur la distance parcourue, mais sans que d'autres éléments pour l'instant permettent d'en apprécier l'importance. Pour aller plus loin, on peut chercher à introduire une dimension comparative, et en particulier à fractionner l'échantillon selon un critère régional. L'histoire de la famille a en effet mis en évidence de grandes coupures anthropologiques fracturant l'espace français, et opposant en particulier, en matière d'héritage, des régions « libérales » et des régions « égalitaires », pour reprendre la terminologie de Le Roy Ladurie (1972). Les premières donnent aux parents la liberté de tester, et donc d'avantager s'ils le désirent

tel ou tel de leurs héritiers. Elles peuvent donc servir de support à un éventuel « droit d'aînesse », *i.e.* à une transmission des biens au premier enfant. Les secondes imposent « l'équirépartition » aux parents et aux héritiers, interdisant aux premiers d'avantager tel ou tel membre de leur progéniture.

Ces découpages sont antérieurs à la Révolution française (Yver, 1966). L'introduction du Code civil en 1804 aurait dû les rendre caducs, en rendant obligatoire sur tout le territoire national un partage égal des biens. Cependant, des études qualitatives et des indices quantitatifs suggèrent que les fractures anciennes ont pour partie subsisté, certaines des régions anciennement « libérales » ayant continué, avec la complicité de fait des héritiers lésés, à pratiquer une forme inégalitaire de transmission patrimoniale (on trouvera une bibliographie de ce phénomène dans Rosental, 1991). On peut donc, à l'aide de notre échantillon, tenter de répondre à la question suivante: l'effet du rang de naissance sur la mobilité a-t-il été uniforme nationalement au XIX^e siècle, ou a-t-il été plus marqué dans les régions anciennement « libérales »? Dans cette dernière hypothèse, les aînés auraient, dans ces régions, continué à hériter préférentiellement des biens parentaux, ce qui aurait rendu plus aisé leur maintien sur leur lieu d'origine.

Pour tester cette hypothèse, nous avons effectué une segmentation spatiale de notre échantillon. En fonction des règles successorales répertoriées par les historiens du droit (Yver, 1966; Le Roy Ladurie, 1972), nous avons considéré comme départements « libéraux » l'Aveyron, la Creuse, la Haute-Garonne, la Savoie et le Vaucluse. Parmi les « égalitaires », nous avons compté le Calvados, la Charente, la Côte-d'Or, le Morbihan et la Sarthe. Nous avons exclu le Nord, traité par Yver (1966) comme indéterminé, de ces traitements statistiques « régionaux ». Le tableau suivant détaille les résultats auxquels on parvient sur la base de ce découpage.

Tableau 2. Distances parcourues selon le rang de naissance et le type de région

2.1 Régions « égalitaires »

Rangs de naissance	Distances (km)				Fréquence
	0	0-8,5	8,5-20	20 et +	
Aînés	51	34	32	28	145
(%)	35,17	23,45	22,07	19,31	
Cadets	124	51	64	64	303
(%)	40,92	16,83	21,12	21,12	
Fréquence	175	85	96	92	448
(%)	39,06	18,97	21,42	20,54	

2.2 Régions « libérales »

Rangs de naissance	Distances (km)				Fréquence
	0	0-8,5	8,5-20	20 et +	
Aînés	79	25	23	34	161
(%)	49,07	15,53	14,29	21,12	
Cadets	159	57	69	122	407
(%)	39,07	14,00	16,95	29,98	
Fréquence	238	82	92	156	568
(%)	41,90	14,44	16,20	27,46	

Comme pour le tableau précédent, calculons d'abord le ratio de « surmobilité de longue distance » des cadets par rapport aux aînés. Dans les régions d'équitépartition, il est de (21,12/19,31), soit 109,4%. Dans les zones « libérales », il est de (29,98/21,12), soit 142,0%. Intéressons-nous maintenant à la sédentarité. Dans les régions de partage libre, les aînés sont plus sédentaires que les cadets (le rapport est de 49,07/39,07, soit 125,6%), alors qu'ils le sont moins dans les régions de partage égalitaire.

Ces résultats vont dans le même sens, et soutiennent l'idée d'une influence des anciennes règles successorales. Dans les régions libérales, les aînés sont plus souvent sujets à la sédentarité, les cadets aux mobilités lointaines. L'écart entre leurs destins respectifs est plus fort qu'à l'échelle nationale. Les régions d'équitépartition, pour leur part, égalisent les trajectoires à l'intérieur des fratries. De ce point de vue, l'étude de la mobilité spatiale vient confirmer les indices selon lesquels l'effet des pratiques successorales anciennes a continué à marquer la société française au-delà de la disparition de l'Ancien Régime, même dans les endroits où elles ont été rendues illégales par le nouveau droit.

Cette dernière réflexion nous conduit à nous interroger sur les transformations qu'a pu connaître le phénomène au cours du XIX^e siècle. Faute d'effectifs suffisamment étoffés, il est impossible de distinguer plus de deux périodes. Nous avons retenu une césure temporelle permettant à la fois d'obtenir deux sous-ensembles de taille comparable, et de coïncider avec de grands découpages politiques et économiques. L'année 1848 nous a semblé la plus adéquate à ce propos (561 individus sont nés avant cette date, et 526 après).

L'hypothèse à tester est celle d'un amenuisement de l'effet du rang de naissance au cours du temps. De fait, le tableau 3 permet d'observer une telle tendance, et d'en mesurer l'ampleur. A l'échelon national, tout d'abord, la surmobilité des cadets passe de 145,2 à 111,3% entre les deux périodes, tandis que les aînés deviennent légèrement moins sédentaires que les cadets (tableau 3.1). L'évolution régionale permet de mieux détailler les composantes de ce phénomène. Elle met en évidence un

contraste plus marqué encore que précédemment entre les régions libérales et les régions égalitaires.

Tableau 3. Distances parcourues selon le rang de naissance, le type de région et la période

3.1 Ensemble de la France

3.1.1 Individus nés avant 1848

Rangs de naissance	Distances (km)				Fréquence
	0	0-8,5	8,5-20	20 et +	
Aînés	88	37	33	25	183
(%)	48,09	20,22	18,03	13,66	
Cadets	153	64	86	75	378
(%)	40,48	16,93	22,75	19,84	
Fréquence	241	101	119	100	561
(%)	42,96	18,00	21,21	17,83	

3.1.2 Individus nés après 1848

Rangs de naissance	Distances (km)				Fréquence
	0	0-8,5	8,5-20	20 et +	
Aînés	50	26	26	42	144
(%)	34,72	18,06	18,06	29,17	
Cadets	142	56	60	124	382
(%)	37,17	14,66	15,71	32,46	
Fréquence	192	82	86	166	526
(%)	36,50	15,59	16,35	31,56	

3.2 Régions libérales

3.2.1 Individus nés avant 1848

Rangs de naissance	Distances (km)				Fréquence
	0	0-8,5	8,5-20	20 et +	
Aînés	42	11	14	11	78
(%)	53,85	14,10	17,95	14,10	
Cadets	70	29	40	45	184
(%)	38,04	15,76	21,74	24,46	
Fréquence	112	40	54	56	262
(%)	42,75	15,27	20,61	21,37	

3.2.2 Individus nés après 1848

Rangs de naissance	Distances (km)				Fréquence
	0	0-8,5	8,5-20	20 et +	
Aînés	37	14	9	23	83
(%)	44,58	16,87	10,84	27,71	
Cadets	89	28	28	77	222
(%)	40,09	12,61	12,61	34,68	
Fréquence	126	42	37	100	305
(%)	41,31	13,77	12,13	32,79	

3.3 Régions égalitaires

3.3.1 Individus nés avant 1848

Rangs de naissance	Distances (km)				Fréquence
	0	0-8,5	8,5-20	20 et +	
Aînés	39	23	17	12	91
(%)	42,86	25,27	18,68	13,19	
Cadets	81	29	36	24	170
(%)	47,65	17,06	21,18	14,12	
Fréquence	120	52	53	36	261
(%)	45,98	19,92	20,31	13,79	

3.3.2 Individus nés après 1848

Rangs de naissance	Distances (km)				Fréquence
	0	0-8,5	8,5-20	20 et +	
Aînés	12	11	15	16	54
(%)	22,22	20,37	27,78	29,63	
Cadets	43	22	28	40	133
(%)	32,33	16,54	21,05	30,08	
Fréquence	55	33	43	56	187
(%)	29,41	17,65	22,99	29,95	

Les premières connaissent une évolution spectaculaire. La surmobilité de longue distance des cadets y chute de 173,5 à 125,2%, la « sursédentarité » des aînés de 141,6 à 111,2% (tableau 3.2). Ces deux mouvements vont dans le même sens, celui d'un nivellement progressif des dif-

férenciations au sein de la fratrie, qui toutefois n'abolit pas entièrement la singularité anthropologique de ces régions. Cette tendance permet de dégager une conclusion plus générale: l'étude de la mobilité différentielle au sein des fratries fournit un nouvel indice du maintien, malgré l'introduction du Code civil, des effets des règles successorales anciennes, et de son atténuation progressive, et relativement tardive, au cours du XIX^e siècle.

Cette hypothèse est renforcée par l'observation des régions égalitaires (tableau 3.3). La surmobilité de longue distance y est réduite dès la première période du siècle (107,1 %), et devient quasi-inexistante dans la seconde (101,5 %). Ceci confirme le faible effet du rang de naissance dans ces régions anciennes d'équitépartition successorale. Sans invalider le contraste avec les régions libérales, l'observation de la sédentarité est plus surprenante. Si aînés et cadets ne se différencient pas dans les déplacements lointains, les premiers sont plus sujets que les seconds à une mobilité de courte distance, et ce de plus en plus au cours du siècle. Ce constat ouvre sur l'un des principaux points d'ombre de la littérature contemporaine sur les migrations.

La démographie historique a longtemps imposé l'idée d'une différence de nature entre deux types de mouvements: la « vraie » migration, qui va des campagnes vers les villes, serait à distinguer de la « micro-mobilité », faite de déplacements de courte distance au sein du monde rural (Poussou, 1988). Beaucoup d'études contemporaines montrent les limites de cette opposition, par ailleurs peu argumentée d'un point de vue théorique, en incitant par exemple à articuler plutôt tous ces mouvements autour de l'idée de système migratoire (Bade, 1980; Akerman *et al.*, 1990; Rosental, 1993). Les données du tableau 3.3 vont dans le sens de cette remise en question. En différenciant profondément, pour les régions égalitaires, la sédentarité et la mobilité de courte distance respectives des aînés et des cadets, elles confirment que ces deux types de trajectoires ne sauraient être indistinctement regroupés sous le vocable de « micro-mobilité ».

L'IMPORTANCE DE LA DIFFÉRENCIATION DES SEXES DANS LA FRATRIE

A l'issue de ces premières conclusions, nous avons pu retrouver et mesurer des observations classiques sur les effets du rang de naissance sur la mobilité, et ses évolutions au cours du XIX^e siècle. Nous souhaiterions toutefois essayer d'aller plus loin, en prolongeant la logique qui sous-tend ces premiers résultats: notre objectif est moins de mesurer l'effet de tel ou tel attribut (être aîné ou cadet) sur la mobilité, que de traiter les fratries comme des ensembles configurationnels, au sein des-

quels la trajectoire propre à chaque membre se définit en rapport avec celle des autres. Outre le rang de naissance, nous pouvons pour ce faire introduire un autre critère, le sexe, dont l'historiographie contemporaine montre à la fois combien il a été relativement négligé dans le passé, et combien il importe pour la compréhension des sociétés passées (Moch et Tilly, 1985 ; Gullickson, 1986 ; Sulloway, 1993).

Une première mesure peut se faire à un niveau global. Elle consiste à estimer l'effet du rang de naissance selon le sexe. En fonction des mêmes procédures que précédemment, on obtient les résultats suivants.

Tableau 4. Distances parcourues selon le rang de naissance et le sexe

4.1 Sexe féminin⁽⁸⁾

Rangs de naissance	Distances (km)				Fréquence
	0	0-8,5	8,5-20	20 et +	
Aînées	46	23	31	27	127
(%)	36,22	18,11	24,41	21,26	
Cadettes	106	49	63	86	304
(%)	34,87	16,12	20,72	28,29	
Fréquence	152	72	94	113	431
(%)	35,27	16,71	21,81	26,22	

4.2 Sexe masculin

Rangs de naissance	Distances (km)				Fréquence
	0	0-8,5	8,5-20	20 et +	
Aînés	92	40	28	40	200
(%)	46,00	20,00	14,00	20,00	
Cadets	189	71	84	113	457
(%)	41,36	15,54	18,38	24,73	
Fréquence	281	111	112	153	657
(%)	42,77	16,89	17,05	23,29	

⁽⁸⁾ L'échantillon, on l'a vu, est défini par un critère patronymique: il comprend tous les Français mariés entre 1803 et 1902 dont le nom commence par les lettres « Tra ». Les données sont saisies aux archives par des bénévoles. Or, pour 25 000 actes environ de *Tra* hommes recueillis, on ne compte que 20 000 actes de *Tra* femmes. Ceci est dû largement au classement à l'intérieur des tables décennales de l'état civil: dans ces index qui renvoient aux actes de mariage, les femmes ne sont pas toujours classées à leur nom de jeunes filles. Il est à noter que l'un des effets de cette rarefaction relative des effectifs féminins est de rendre statistiquement impossible une décomposition temporelle de l'échantillon.

Ces deux tableaux peuvent être analysés avec les mêmes critères que ceux qui précèdent. Pour les femmes, le ratio de « surmobilité de longue distance » des cadettes par rapport aux aînées est de 133,1 %, tandis que celui concernant la « sursédentarité » des aînées est de 103,9 %. Pour les hommes, ces deux rapports sont respectivement de 123,7 % et de 111,2 %. En somme, on retrouve approximativement les mêmes ordres de grandeur que lorsque l'on mélangeait les frères et les sœurs (tableau 1) : à ce premier stade de l'analyse, la différenciation des sexes ne vient pas éclairer l'effet des différences de rang de naissance.

Il peut toutefois être intéressant de changer d'unité d'observation, en considérant les fratries dans leur ensemble plutôt que les seuls individus. On doit alors distinguer trois situations, en opposant les fratries entièrement composées d'hommes, celles entièrement composées de femmes, et celles qui sont mixtes.

Tableau 5. Distance par distribution des sexes dans la fratrie

Type de fratrie ^(a)	Distances (km)				Fréquence
	0	0-8,5	8,5-20	20 et +	
Fém.	27	7	11	12	57
(%)	47,37	12,28	19,30	21,05	
Mixte	329	151	176	217	873
(%)	37,69	17,30	20,16	24,86	
Masc.	77	25	19	37	158
(%)	48,73	15,82	12,03	23,42	
Fréquence	433	183	206	266	1088
(%)	39,80	16,82	18,93	24,45	

^(a) Distribution des sexes dans la fratrie : Fém. : seulement des femmes ; Mixte : femmes et hommes ; Masc. : seulement des hommes.

La conclusion principale qui se dégage de ce tableau concerne la sédentarité. Son importance est plus grande d'environ 27 % dans les fratries strictement masculines ou féminines que dans les fratries mixtes. Là aussi, cette conclusion invite à un réexamen de la notion de « micro-mobilité », conçue comme une simple extension de la sédentarité rurale. Pour le reste, prendre comme unité d'observation la fratrie ne fait pas apparaître de différenciations majeures en termes de parcours de mobilité. Il est cependant possible de tenter d'aller plus loin que ce constat : pour réconcilier ces deux approches, « individuelle » et « configurationnelle », et mieux mesurer ce qu'apporte leur confrontation, on peut examiner le parcours des individus en fonction de leur sexe et de celui des membres de leur fratrie. Le tableau suivant donne les résultats chiffrés d'une telle analyse.

Tableau 6. Distance par sexe selon la distribution des sexes dans la fratrie

6.1 Sexe féminin

Type de fratrie ^(a)	Distances (km)				Fréquence
	0	0-8,5	8,5-20	20 et +	
Fém.	27	7	11	12	57
(%)	47,37	12,28	19,30	21,05	
Mixte	125	65	83	101	374
(%)	33,42	17,38	22,19	27,01	
Fréquence	171	86	98	130	485
(%)	35,26	17,73	20,21	26,80	

6.2 Sexe masculin

Type de fratrie ^(a)	Distances (km)				Fréquence
	0	0-8,5	8,5-20	20 et +	
Masc.	77	25	19	37	158
(%)	48,73	15,82	12,03	23,42	
Mixte	204	86	93	116	499
(%)	40,88	17,23	18,64	23,25	
Fréquence	341	136	130	177	784
(%)	43,49	17,35	16,58	22,58	

^(a) Distribution des sexes dans la fratrie: Fém.: seulement des femmes; Mixte: femmes et hommes; Masc.: seulement des hommes.

La comparaison entre ces deux tableaux est frappante. A l'échelle « individuelle » qui sous-tendait le tableau 4, l'écart entre les hommes et les femmes était quasi-inexistant. Ici au contraire, on mesure mieux la disparité entre les deux sexes. Etre une femme dans une fratrie mixte plutôt que purement féminine accroît de plus de 28% la propension à effectuer un déplacement de longue distance. La situation des hommes est pour sa part beaucoup plus stable: l'écart entre les hommes qui n'ont que des frères et ceux qui ont au moins une sœur n'est que de 1%. Quant à la sédentarité, elle est de 41,7% plus élevée pour les femmes issues de fratries féminines que pour celles issues de fratries mixtes – un résultat à comparer avec celui des hommes, pour qui l'écart n'est que de 19,2% entre ceux qui n'ont que des frères et ceux qui ont au moins une sœur. On peut bien entendu voir dans la différence entre ces deux chiffres une mesure de l'ampleur de la hiérarchisation des sexes – même si une prudence méthodologique élémentaire nous incite, faute d'utiliser

ici des données plus riches, à parler simplement de « disparité » entre les sexes.

Ces premiers résultats encouragent à franchir un pas supplémentaire, et à envisager la démarche suivante. Puisque le sort d'un individu semble lié non seulement à son sexe, mais aussi (voire surtout) à celui des membres de sa fratrie, pourquoi ne pas tenter de décomposer les fratries en deux, et de distinguer systématiquement les groupes de frères et les groupes de sœurs? L'opération ne changerait rien dans le cas des fratries « unisexes », mais elle ferait éclater en deux les fratries mixtes. Plutôt que de raisonner globalement en termes d'aînés et de cadets, il convient alors de parler d'« aînés par sexe » et de « cadets par sexe » : la troisième enfant d'une fratrie de cinq, jusqu'ici traitée comme « cadette », se verra par exemple qualifier d'« aînée par sexe » si elle est la première fille à survivre. Par ailleurs, cette manière de raisonner implique d'introduire une troisième catégorie, celle des « enfants uniques par sexe » : elle regroupe les frères ou sœurs qui sont, dans leur fratrie, les seuls représentants de leur sexe. Cette nouvelle manière de caractériser les individus débouche sur les résultats suivants.

Tableau 7. Distances parcourues selon le rang de naissance par sexe

Type de fratrie ^(a)	Distances (km)				Fréquence
	0	0-8,5	8,5-20	20 et +	
Uniq/sx	127	58	46	72	303
(%)	41,91	19,14	15,18	23,76	
Aîné/sx	36	16	22	29	103
(%)	34,95	15,53	21,36	28,16	
Cadet/sx	211	85	101	139	536
(%)	39,37	15,86	18,84	25,93	
Fréquence	374	159	169	240	942
(%)	39,70	16,88	17,94	25,48	

^(a) Rang de naissance par sexe : Uniq/sx : enfants uniques par sexe ; Aîné/sx : aînés par sexe ; Cadet/sx : cadets par sexe.

A première vue, les conclusions que l'on peut tirer de cette approche semblent limitées ou ambiguës. Les relations que l'on observe ici sont d'abord l'inverse de celles que l'on obtenait jusqu'ici : les aînés par sexe sont moins sédentaires que les cadets par sexe, et ils connaissent une mobilité de longue distance plus importante. Ensuite, les différenciations entre ces deux catégories d'individus sont peu marquées : l'écart entre elles n'est que de 11,2% dans le cas de la sédentarité, et de 7,9% dans le cas de la mobilité de longue distance. Enfin, la comparaison avec les enfants uniques par sexe fait apparaître une relation non linéaire : les tra-

jectoires de ces derniers sont en effet plus proches des cadets par sexe que des aînés par sexe. Il convient donc d'examiner si des mesures plus fines permettent de rendre compte de ces observations, en distinguant cette fois-ci entre les rangs de naissance par sexe respectifs chez les hommes et chez les femmes.

Tableau 8. Distances parcourues selon le sexe et le rang de naissance par sexe

8.1 Sexe féminin

Type de fratrie ^(a)	Distances (km)				Fréquence
	0	0-8,5	8,5-20	20 et +	
Uniq/sx	41	25	21	34	121
(%)	33,88	20,66	17,36	28,10	
Aîné/sx	11	7	10	17	45
(%)	24,44	15,56	22,22	37,78	
Cadet/sx	73	31	36	52	192
(%)	38,02	16,15	18,75	27,08	
Fréquence	171	86	98	130	485
(%)	35,26	17,73	20,21	26,80	

8.2 Sexe masculin

Type de fratrie ^(a)	Distances (km)				Fréquence
	0	0-8,5	8,5-20	20 et +	
Uniq/sx	86	33	25	38	182
(%)	47,25	18,13	13,74	20,88	
Aîné/sx	25	9	12	12	58
(%)	43,10	15,52	20,69	20,69	
Cadet/sx	138	54	65	87	344
(%)	40,12	15,70	18,90	25,29	
Fréquence	341	136	130	177	784
(%)	43,49	17,35	16,58	22,58	

^(a) Rang de naissance par sexe : Uniq/sx : enfants uniques par sexe. Aîné/sx : aîné(e) par sexe ; Cadet/sx : cadet(te)s par sexe ;

De fait, cette analyse permet d'éclairer les zones d'ombre du tableau précédent. Concernant les déplacements de longue distance, le ratio de surmobilité des cadets par sexe est de 122,2% dans le cas des hommes, mais il est de 71,7%, c'est-à-dire négatif, dans celui des femmes. La sédentarité suit des principes comparables : elle est supérieure de 7,4%

chez les aînés masculins, alors qu'elle est inférieure de 35,7 % chez leurs homologues féminines. En d'autres termes, le tableau précédent (tableau 7) était de nature composite, et masquait deux effets opposés. Alors que chez les hommes, être aîné (resp. cadet) par sexe donne des caractéristiques comparables au fait d'être aîné (resp. cadet) tout court, c'est l'inverse qui se produit pour les femmes. Ici, ce sont les cadettes par sexe qui connaissent la plus grande sédentarité, et la plus faible mobilité de longue distance.

On voit ainsi apparaître, par le biais de procédures quantitatives et presque formelles, l'effet concret de dynamiques familiales qui différencient très fortement les frères et les sœurs. Ainsi, il est probable que la spécificité des cadettes par sexe soit liée au rôle d'assistance qui leur est dévolu – un phénomène qui expliquerait la ressemblance de leur trajectoire avec les filles qui, dans la fratrie, sont les seules représentantes de leur sexe. Les aînées par sexe sont bien placées pour connaître des parcours lointains, alors que leurs homologues masculins sont plus souvent destinés à la sédentarité. C'est du reste cette différence qui explique le caractère non linéaire des résultats donnés dans le tableau 7.

Au-delà de ce résultat se dégage une perspective plus générale. La différenciation au sein de la fratrie, et le destin migratoire des individus, ne dépendent pas seulement d'un principe anthropologique unique, à savoir les avantages dont jouissaient les aînés dans les anciennes régions « libérales ». Ils sont plutôt soumis à une série de causes, dont le principe peut prendre une forme systématique, mais l'application varier à l'infini selon la physionomie propre à chaque fratrie (Levi, 1990). En somme, l'explication des migrations ne réside ni dans la seule constatation de régularités macroscopiques, ni (et encore moins) dans les attributs individuels des migrants. Elle requiert de prendre en compte une échelle intermédiaire, celle des configurations inter-individuelles qui constituent le groupe de référence des candidats au départ.

CONCLUSIONS

Cette étude, dont on peut rappeler qu'elle visait moins à l'explication qu'à l'identification et à la mesure de phénomènes, permet de dégager plusieurs conclusions fondées sur les données actuellement disponibles dans le cadre de l'enquête « 3 000 Familles ». Certaines sont liées à la question de la mobilité géographique: comme indiqué en introduction de cette analyse, on voit confirmée l'importance qu'occupent les dynamiques intra-familiales sur le déclenchement des migrations. Cette observation se décline de multiples manières: par exemple, les hasards démographiques (dans ce cas précis, la distribution des sexes des enfants survivants d'une fratrie) se sont révélés comme un facteur déterminant du parcours géographique des lignées. Par ailleurs, au fil de l'étude a été

confirmée la nécessité de mieux définir le statut des déplacements de courte distance au sein du monde rural, plutôt que de les réunir sans autre examen sous le terme de « micro-mobilité ».

A travers un certain nombre d'exemples précis a pu également être illustrée une réflexion plus générale: le choix d'une unité d'observation individuelle plutôt que configurationnelle peut rendre invisibles des mécanismes fondamentaux du comportement. Examinés individu par individu, les hommes et les femmes semblent avoir des parcours de mobilité comparables. Ce n'est qu'en prenant également en compte la distribution des sexes des membres de leur fratrie que les différences entre leurs conditions deviennent apparentes. Quoique importantes, elles avaient été véritablement gommées dans l'analyse individuelle.

Enfin, notre tentative de mesurer l'effet global du rang de naissance sur la mobilité nous a amené à aborder plusieurs questions de type anthropologique. Nous avons pu confirmer la fracture existant entre les régions d'équirépartition et celles d'héritage « inégalitaire », et surtout en proposer des mesures quantitatives, caractérisant la différence entre le sort des aînés et celui des cadets. Nous avons également pu dégager des aperçus sur son évolution au cours du XIX^e siècle. D'une manière que nous n'attendions pas initialement, nous avons également été amené à donner une estimation de l'importance de la différenciation des sexes dans la France du XIX^e siècle. Son ampleur nous a conduit progressivement à scinder les fratries en deux, en distinguant leur composante masculine de leur composante féminine.

BIBLIOGRAPHIE

- AKERMAN (S.), JOHANSEN (H.C.), OSTERGREN (R.), 1990 — Long-distance migration in Scandinavia, XVII^e Congrès international des sciences historiques, Madrid, 59 p.
- AUGUSTINS (G.), 1989 — *Comment se perpétuer? Devenir des lignées et destins des patrimoines dans les paysanneries européennes*, Nanterre, Société d'ethnologie, 434 p.
- BADE (K.J.), 1980 — Massenwanderung und Arbeitsmarkt im deutschen Nordosten von 1880 bis zum ersten Weltkrieg: überseeische Auswanderung, interne Abwanderung und kontinentale Zuwanderung, *Archiv für Sozialgeschichte*, 20, pp. 265-323.

- CLAVERIE (E.), 1981 — L'ousta et le notaire: le système des biens en Margeride lozérienne au XIX^e siècle, *Ethnologie française*, 4, pp. 329-338.
- DUPÂQUIER (J.) (ed.), 1988 — *Histoire de la population française*, Paris, PUF, 4 vol.
- DUPÂQUIER (J.), KESSLER (D.) (eds.), 1992 — *La société française au XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 534 p.
- GOTMAN (A.), 1988 — *Hériter*, Paris, PUF, 246 p.
- GOY (J.), 1988 — La Révolution française et la famille, in: J. DUPÂQUIER (ed.), *Histoire de la population française*, vol.3, pp. 84-109.
- GULLICKSON (G.L.), 1986 — *Spinners and weavers of Auffay*, Cambridge (Mass), Cambridge University Press, 256 p.
- LE BRAS (H.), TODD (E.), 1981 — *L'invention de la France*, Paris, Hachette, 512 p.
- LE ROY LADURIE (E.), 1972 — Système de la coutume. Structures familiales et coutume d'héritage en France au XVI^e siècle, *Annales ESC*, 4-5, pp. 825-846.
- LEVI (G.), 1990 — Carrières d'artisans et marché du travail à Turin (XVIII^e-XIX^e siècles), *Annales ESC*, 6, pp. 1351-1364.
- MOCH, (L. P.), TILLY (L.), 1985 — Joining the urban world: occupation, family and migration in three French cities, *Comparative studies in society and history*, 27, pp. 33-56.
- PITIÉ (J.), 1971 — *Exode rural et migrations intérieures en France. L'exemple de la Vienne et du Poitou-Charentes*, Poitiers, Norois, 750 p.
- POUSSOU (J.-P.), 1988 — Mobilité et migrations, in: J. DUPÂQUIER (ed.), *Histoire de la population française*, Paris, PUF, 1988, vol. 2, pp. 99-143.
- RAISON-JOURDE (F.), 1976 — *La colonie auvergnate de Paris au XIX^e siècle*, Paris, 405 p.
- ROSENAL (P.-A.), 1991 — Pratiques successorales et fécondité: l'effet du Code civil de 1804, *Economie et Prévision*, 4-5, pp. 231-238.
- ROSENAL (P.-A.), 1993 — Espace et identités en France au XIX^e siècle, Thèse de doctorat d'histoire, J. Revel (dir.), Paris, EHESS.
- SEGALEN (M.), 1985 — *Quinze générations de Bas-Bretons*, Paris, PUF, 405 p.

- SULLOWAY (F.J.), 1993 — *Born to rebel. Radical thinking in science and social thought*, Cambridge, Massachusetts Institute of Technology, 757 p.
- TROIS MILE FAMILLES. L'enquête des généalogistes sur la mobilité sociale en France aux XIX^e et XX^e siècles, Paris, EHESS, *Bulletin trimestriel du Laboratoire de Démographie historique*.
- YVER (J.), 1966 — *Egalité entre héritiers et exclusion des enfants dotés. Essai de géographie coutumière*, Paris, Sirey, 310 p.